



Litige facturation avec edf

Par **hosteen**, le **14/02/2010** à **16:39**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'informations concernant un litige qui m'oppose en ce moment à edf. En effet, il y a peu près deux mois environs une correspondante téléphonique d'edf nous à prévenu d'une erreur dans leur dispositif de prélèvement, à savoir qu' un mauvais rib était enregistré sur notre compte.Nous lui avons donc fourni à nouveau un rib et depuis le prélèvement se passe bien.

Pour faire simple une autre personne payait l'électricité à notre place depuis 3 1/2 ans, date à laquelle nous sommes passés au prélèvement automatique dans notre nouveau logement, nous recevons pourtant les factures à notre nom (mais en regardant bien il y a en effet le nom d'une autre personne en petit dans un autre endroit de la facture, nous pensions que c'était le correspondant edf).

Depuis la mise en place du prélèvement automatique pour nous faciliter la vie nous ne contrôlions

pas précisément nos factures il est vrai...

Pourtant aujourd'hui une autre conseillère nous a contacté pour le paiement immédiat et sans échéancier du montant en question en prétextant que le problème ne venait pas d'edf et qui ils vont entamer une procédure de fermeture de compteur si nous ne réglons pas rapidement. Pour résumer edf à fait une erreur à mon avantage (dont je ne me suis même pas rendu compte) et me demande de régler une somme dont je ne dispose d'ailleurs pas.

Quels sont mes droits, que puis je faire, sont-t-ils en droits d'imposer leur règle, l'erreur venant à la base de leurs services ?

Suis-je dans l'obligation de régler (en plus sans preuves :détails, tarifs actualisés,index)et sans l'assurance qu'ils remboursent l'autre personne ?

Peuvent-ils me couper le courant alors que je règle désormais le courant tous les mois comme cela aurait du se faire depuis longtemps ?

Peuvent t-ils légalement me demander de régler alors même que je dispose de facture à mon nom mais probablement liées au rib d'une autre personne?

Cordialement